

## REGLEMENT INTERNE

### **ADHESION :**

Elle est soumise :

- A la délivrance d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du VTT ».  
(un examen médical de « test à l'effort » est vivement recommandé)
- Au règlement d'une cotisation annuelle, dont le montant est voté en assemblée générale annuelle.
- A l'adhésion à la FFCT, Fédération Française de CycloTourisme, à laquelle est affilié ITZULIAK. Celle-ci comporte la licence et la souscription à l'une des formules d'assurance proposées.  
Les démarches d'inscription seront prises en charge par le bureau, sur la base des informations d'état-civil transmises par l'adhérent.

Dans le cadre du contrat d'assurance souscrit par Itzuliak, les personnes souhaitant découvrir le club et ses activités pourront, avant adhésion, participer à trois sorties consécutives.

### **ACCUEIL ET PARTICIPATION DES MINEURS :**

La participation des mineurs aux activités du club, séances d'initiation et école VTT, est soumise à la remise, par leur responsable légal, de l'autorisation parentale de participation aux activités organisées par le club.

A l'issue de la troisième participation, la poursuite des activités est soumise à adhésion et remise d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du VTT ».

Les mineurs devront être munis, à chaque sortie école ou club :

- de leur équipement personnel
- d'une pièce d'identité
- de l'autorisation parentale club
- du cerfa 15646-01
- de la copie de la pièce d'identité du parent signataire des deux précédents documents
- de la carte européenne de soins, en cours de validité.

La participation aux séjours organisés par Itzuliak est également soumise à autorisation parentale ou du représentant légal.

La participation des mineurs aux randonnées est conditionnée par les capacités d'encadrement suivantes :

Chaque groupe, de un à douze mineurs, sera encadré par deux adultes qui pourront être :

- le Président,
- les membres titulaires d'un brevet fédéral d'encadrement,
- les adultes expérimentés inscrits à cet effet auprès du codep64 de la FFCT ou désignés par un membre du conseil d'administration participant à la sortie.

Les mineurs seront tenus de suivre les prescriptions données par ces derniers.

### **ORGANISATION DES SORTIES :**

Un calendrier bimestriel de sorties est établi à partir des propositions des adhérents et édité sur le site internet du club.

Pour les sorties organisées en dehors du calendrier, les participants pratiqueront sous leur propre responsabilité.  
Des séjours pourront être proposés et organisés par les adhérents.

## **EQUIPEMENT :**

**Le port du casque est obligatoire**, celui de lunettes de protection est vivement conseillé.

D'autres accessoires sont recommandés : Téléphone portable, carte européenne de soins, coordonnées personnelles et des personnes à prévenir, éclairage amovible, trousse de soins, vêtements adaptés aux conditions météorologiques, gants, veste imperméable, sac à dos, boisson, nutriments énergétiques, petit matériel de réparation (pompe, chambre à air, patte de dérailleur...).

Chaque participant **s'engage** à vérifier ou faire contrôler, avant utilisation, le bon état de fonctionnement de son vélo, ce qui permettra d'éviter l'accumulation d'arrêts techniques.

Les organes de sécurité du vélo doivent faire l'objet d'un soin particulier.

## **SECURITE DU GROUPE ET DES PARTICIPANTS :**

Préparation des randonnées :

Chaque randonnée est préparée et guidée par son pilote de journée qui en évalue la distance et le Dénivelé Positif Cumulé. Les sorties qui n'auront pas été intégralement reconnues feront l'objet d'une mention spéciale sur le calendrier bimestriel.

Dans la mesure du possible, le pilote se munira d'une carte du secteur parcouru et d'un téléphone portable. Il s'informerera des conditions météorologiques prévues pour le jour de la randonnée et en cas de besoin adaptera ou annulera la sortie.

Le téléphone portable est un équipement de sécurité. Dans la mesure du possible, il est recommandé pour chaque participant.

Déroulement des randonnées :

Le pilote sera assisté d'un « serre-file », qui pourra être changé à l'occasion d'un regroupement.

Tout au long de la sortie, chaque participant veillera :

A attendre le reste du groupe aux intersections. A ne pas quitter le groupe sans en aviser le pilote de journée.

Sur route, à respecter le code de la route, à ne s'arrêter, seul ou en groupe, qu'à des endroits non exposés aux risques engendrés par la circulation automobile.

Plus généralement, afin de préserver la sécurité individuelle des participants et du groupe, chaque pilote de randonnée, ou membre du conseil d'administration présent, pourra toujours refuser la participation d'une personne en fonction de son niveau estimé, de la difficulté du circuit, des conditions météorologiques, du nombre de participants engagés et de la capacité d'encadrement.

L'accueil des nouveaux participants sera conditionné par le degré déclaré de leur niveau physique et technique.

## **RECOMMANDATIONS :**

La montagne constitue un milieu fragile, dont les différents usagers ont des intérêts et des activités variés. Pour permettre une cohabitation harmonieuse, la politesse et le respect mutuel sont indispensables.

Les membres de ITZULIAK veilleront donc particulièrement :

A l'égard des piétons et cavaliers : Sur chemin large, à effectuer les croisements et surtout les dépassements à vitesse réduite ; sur chemin étroit, à leur céder le passage.

A l'égard des agriculteurs : A refermer les barrières, ne pas déranger les troupeaux et les activités professionnelles.

D'une manière générale, à ne laisser aucune trace de leur passage.

---

L'acceptation du présent règlement conditionne l'adhésion au club VTT ITZULIAK et la participation à ses randonnées. Tout manquement grave exposerait son auteur à une exclusion, prononcée par le Conseil d'Administration. De même pour tout candidat à l'adhésion, sur simple décision des membres du bureau.